

Aimeriez-vous être un(e) leader de la profession de sage-femme au Canada?
Cherchez-vous à faire progresser la profession?

APPEL DE CANDIDATURES POUR LES POSTES DU COMITÉ EXÉCUTIF

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est heureuse de recevoir vos mises en candidature (et/ou VOTRE candidature) au poste **de président(e) élu(e); président(e)**, qui sera nommé(e) par le conseil d'administration (CA) de l'ACSF lors de sa prochaine réunion, le 9 juin 2022.

Le mandat débutera après l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'ACSF qui aura lieu en ligne le mercredi 15 juin 2022, à 14 h, heure de l'Est (HE).

Vous trouverez ci-joint une description des rôles, des responsabilités et du mandat ainsi que le formulaire de mise en candidature.

Ce que signifie cette opportunité

L'ACSF est une organisation en pleine croissance qui se profile de plus en plus comme le porte-parole national et international des sages-femmes canadiennes. En faisant partie du comité exécutif de l'ACSF, vous jouerez un rôle très important dans l'avancement et la défense de la profession de sage-femme. Vous (ou la personne que vous désignerez) serez directement impliqué(e) dans les discussions, les décisions et les politiques qui façonnent les orientations actuelles et futures de la profession de sage-femme dans tout le pays.

Travailler avec l'ACSF dans un rôle de direction offre une occasion extraordinaire de représenter votre profession au niveau national et international – de promouvoir les principes et les intérêts de la profession, de se prononcer sur les grandes questions relatives aux soins reproductifs et du nouveau-né, et d'influencer les gouvernements, les autres professions de la santé et le public. Un leadership fort et inspirant de l'ACSF est essentiel à la croissance et au développement de la profession de sage-femme au Canada.

Si vous êtes intéressé(e) par un poste de direction de l'ACSF et que vous pensez avoir les compétences et les capacités pour ce rôle vital – ou si vous connaissez quelqu'un qui les a – nous vous invitons à y réfléchir.

Faire partie de l'exécutif et du CA de l'ACSF est un travail passionnant, dynamique et extrêmement utile. Nous attendons vos mises en candidature!

Appel de candidatures au poste de président(e) élu(e)

Titre du poste : président(e) élu(e); président(e)

Durée du mandat : un (1) an plus deux (2) ans

De juin 2022 à juin 2023 – Président(e) élu(e)

De juin 2023 à juin 2025 – Président(e)

La ou le président(e) élu(e) de l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) fait partie du comité exécutif et travaille en étroite collaboration avec la ou le président(e) de l'ACSF, le CA, la directrice générale et l'équipe de l'ACSF pendant un an afin de préparer et d'assurer une transition vers le rôle de président(e). Le mandat de président(e) est de deux ans, non renouvelable.

Objectif du poste

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est l'association professionnelle nationale représentant les sages-femmes et leur profession au Canada. Le CA de l'ACSF se concentre sur des discussions stratégiques générales et sur l'établissement d'orientations pour atteindre l'objectif ultime de l'ACSF, soit *l'accès équitable à d'excellents services de sages-femmes en matière de sexualité, de reproduction et de nouveau-nés pour tous*. Notre objectif : la défense des intérêts, le renforcement des associations de sages-femmes et la promotion de l'excellence des soins cliniques.

Les membres du CA doivent avoir une bonne compréhension et se tenir informé(e)s des réussites et des difficultés auxquelles est confrontée la profession de sage-femme au Canada et du rôle que joue l'ACSF dans le renforcement de la profession à l'échelle mondiale.

Les membres du CA de l'ACSF, y compris les membres du comité exécutif, sont les défenseuses de l'ACSF et, à ce titre, elles et ils doivent s'engager à aborder le travail de l'ACSF dans une optique nationale et stratégique tout en illustrant les valeurs fondamentales de l'ACSF que sont *l'équité, l'intégrité, la responsabilité et le respect*. Les membres du CA s'engagent à veiller à ce que toutes les discussions et décisions soient guidées par les valeurs organisationnelles de l'ACSF et à examiner attentivement les implications pour la profession de sage-femme à l'échelle nationale et, dans certains cas, mondiale.

En outre, les membres du CA ont une responsabilité fiduciaire et légale envers l'ACSF. Le CA est chargé de prendre des décisions prudentes, éclairées et indépendantes qui contribuent aux objectifs stratégiques de l'ACSF. Le CA supervise les affaires de l'organisation et s'assure qu'elle dispose de ressources adéquates et bien gérées pour ses activités.

Responsabilités des rôles de président(e) élu(e) et président(e)

Le rôle de président(e) élu(e) est d'apporter un soutien à la ou au président(e) et de se familiariser avec les responsabilités de la présidence et les fonctions de l'ACSF. La ou le président(e) élu(e) remplit les fonctions de président(e) en cas d'absence ou d'incapacité de cette dernière et assure la présidence jusqu'à la fin du mandat dans le cas où le poste deviendrait vacant. À la fin d'un mandat d'un an, la ou le président(e) élu(e) devient automatiquement président(e) de l'ACSF.

La ou le président(e) préside toutes les réunions du CA et du comité exécutif, assure la liaison entre le CA et la directrice générale pour veiller à ce que les directives et les résolutions du CA soient mises en œuvre,

agit en tant que principal(e) expert(e) en matière de sages-femmes, devient porte-parole de l'organisation, et exerce les autres pouvoirs et fonctions que le CA peut lui assigner de temps à autre.

Responsabilité du rôle de président(e) :

- Présider les réunions du CA et du comité exécutif, les AGA et les réunions intensives du CA, et établir l'ordre du jour des réunions en collaboration avec la directrice générale.
- Rendre des comptes régulièrement au CA et fournir un rapport annuel complet aux membres de l'ACSF.
- S'assurer que le CA s'acquitte de ses responsabilités.
- Encourager une culture favorisant le questionnement au sein du CA et utiliser des techniques d'animation qui encouragent une participation équitable au dialogue et la recherche de consensus.
- Favoriser des relations positives, collaboratives et respectueuses avec les membres, les parties prenantes et les organisations partenaires.
- Faire la promotion de la mission et des valeurs de l'organisation en adaptant ses valeurs personnelles et son comportement.
- Travailler en étroite collaboration avec la directrice générale pour soutenir la réalisation des priorités stratégiques de l'ACSF.
- Agir en tant que porte-parole des sages-femmes pour les annonces importantes auprès des gouvernements, des autres professions et organisations de santé et des médias.
- Communiquer avec le gouvernement et d'autres groupes d'intervenants importants en collaboration avec la directrice générale.
- S'assurer que le contexte de la profession de sage-femme est intégré aux documents de politique générale ou d'information et que la perspective de la profession est reflétée dans les communications externes importantes.
- Suivre les questions et les initiatives d'importance pour la profession à l'échelle nationale et recommander des options et des solutions appropriées.
- Représenter l'ACSF au Conseil de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) en collaboration avec un(e) coprésident(e) du National Aboriginal Council of Midwives (NACM).
- Offrir du soutien et des conseils à la directrice générale sur les questions stratégiques.
- Superviser le processus d'évaluation de la directrice générale.
- Agir à titre de membre d'office dans tous les comités du CA.
- Orienter la ou le président(e) élu(e) vers son futur rôle de président(e), en collaboration avec la directrice générale.

Qualités requises des membres du conseil d'administration

Les membres du CA doivent posséder les compétences et les qualités suivantes :

- Comprendre les rôles des gouvernements (fédéral, provincial/territorial) dans la prestation de services de santé et d'éducation.
- Appuyer la vision de l'ACSF et du NACM en tant qu'organisations autonomes et soutenir les principes du partenariat NACM-ACSF.
- Démontrer un engagement envers les valeurs organisationnelles de l'ACSF et notre démarche intersectionnelle féministe, anti-oppressive, anti-raciste et de décolonisation.

- Comprendre l'importance de diversifier le CA de l'ACSF afin de représenter au mieux les membres.
- Promouvoir notre mission, nos valeurs et notre théorie du changement.
- S'assurer que le budget est adapté à la mission, aux valeurs et à la théorie du changement de l'ACSF.
- Superviser les questions financières, juridiques et réglementaires.

Qualités requises pour le rôle de président(e)

- Posséder de l'expérience, un sens de la diplomatie et la confiance nécessaire pour communiquer avec les gouvernements, les parties prenantes nationales, les médias et le public.
- Détenir des capacités de leadership, d'organisation et de communication efficaces.
- Adhérer au mandat et aux objectifs de l'ACSF et du NACM.
- Avoir déjà occupé un rôle similaire ou connexe au sein d'une organisation provinciale/territoriale ou nationale.
- Être au fait de la politique et détenir une bonne connaissance des questions relatives à la profession de sage-femme et aux soins gésésiques à l'échelle nationale.
- Bien comprendre les questions de politique fédérale, provinciale et territoriale en matière de soins de santé et leur lien avec la profession de sage-femme au Canada.
- Comprendre en quoi les oppressions croisées entraînent des inégalités au niveau de la santé et en quoi cela touche la profession de sage-femme au Canada et à l'international.
- Le bilinguisme (anglais/français) est un atout important.

Exigences pour le rôle de président(e)

- Être membre en règle de l'ACSF depuis au moins cinq (5) ans.
- Avoir occupé le poste de directrice(teur) du CA de l'ACSF pendant au moins un an ou au moins un mandat complet de deux ans au CA d'une association membre.
- Être équipé(e) d'un ordinateur, d'un ordinateur portable ou d'une tablette, d'une connexion Internet fiable et d'un téléphone portable.
- Être en mesure de se déplacer au pays et à l'international selon les besoins.

Investissement en temps et allocation

Le rôle de président(e) équivaut à un poste à mi-temps (environ 20 heures par semaine). Les sages-femmes qui exercent doivent réduire leurs heures de travail à mi-temps. Cela peut représenter une réduction de 50 % des suivis (p. ex., de 40 à 20 par an) ou une réduction à mi-temps d'un poste d'employé(e).

Pour compenser la réduction des heures de travail dans la pratique clinique, la ou le président(e) se voit offrir une allocation de 60 000 \$ par année.

En plus d'assister aux réunions des parties prenantes selon les besoins, la ou le président(e) doit assister aux réunions suivantes par vidéoconférence :

- Réunions hebdomadaires avec la directrice générale (ou selon les besoins)
- Présider environ six (6) réunions du CA et six (6) réunions du comité exécutif
- Assister aux réunions semestrielles avec les dirigeant(e)s du NACM et en assurer parfois la présidence

- Assister aux réunions semestrielles avec les dirigeant(e)s des organisations nationales de sages-femmes et en assurer parfois la présidence (Conseil canadien des ordres de sages-femmes, Association canadienne pour la formation des sages-femmes, National Aboriginal Council of Midwives, Association canadienne des sages-femmes, Association canadienne des étudiant(e)s en pratique sage-femme)

La ou le président(e) doit également assister en personne ou en virtuel aux réunions et conférences suivantes :

- Réunion intensive annuelle de 2,5 jours du CA à l'automne
- Congrès de l'ACSF (3 jours)
- Assemblée générale annuelle de l'ACSF
- Réunions triennales du conseil et congrès de l'ICM, et autres conférences nationales ou internationales pertinentes
- Assister à environ deux à quatre réunions annuelles à Ottawa

Disponibilité

La ou le président(e) peut prendre jusqu'à quatre (4) semaines de congé par an pendant son mandat, en plus des jours fériés nationaux et provinciaux/territoriaux et de la fermeture du bureau pendant le temps des fêtes (entre le 24 décembre et le 2 janvier). Le moment des vacances doit tenir compte des besoins opérationnels et faire l'objet d'une concertation avec la directrice générale et les membres de l'exécutif appropriés afin d'assurer la continuité (vice-président(e) ou président(e) élu(e)).

Mandat de la ou du président(e)

Le mandat de la ou du président(e) est de deux ans, non renouvelable. Le mandat commence immédiatement après l'AGA de l'ACSF, généralement en juin.

Formulaire de mise en candidature – Président(e) élu(e)

Mandat : Du 15 juin 2022 à juin 2023 – Président(e) élu(e)
De juin 2023 à juin 2025 – Président(e)

Je, _____, propose _____ au poste de président(e) élu(e) de l'Association canadienne des sages-femmes pour la période du 15 juin 2022 à juin 2023.

Signature de la personne qui propose

Date

Signature de la personne candidat(e)

Date

	Coordonnées de la personne qui propose
Adresse de la personne qui propose	
Courriel de la personne qui propose	
Téléphone de la personne qui propose	

	Coordonnées de la personne candidate
Adresse de la personne candidate	
Courriel de la personne candidate	
Téléphone de la personne candidate	

En acceptant d'être proposé(e), la personne candidat(e) accepte les fonctions et les modalités du poste et, si élu(e), s'engage à les accomplir et à les respecter au meilleur de ses capacités.

Note : Les associations membres (provinciales/territoriales) auxquelles appartiennent les membres du comité exécutif de l'ACSF ne sont pas responsables de tout type de dépenses engagées durant leurs fonctions exécutives avec l'ACSF. La participation au comité exécutif de l'ACSF est subventionnée par l'ACSF.

Veuillez joindre à ce formulaire de mise en candidature une brève biographie décrivant l'expérience de la personne candidat(e), ses compétences et ses atouts, le tout accompagné d'une lettre expliquant son intérêt pour le poste et sa vision pour faire progresser l'ACSF et la profession de sage-femme au Canada.

Note : L'ACSF s'engage à créer un environnement inclusif qui reconnaît le droit de chaque personne à utiliser les pronoms de son choix. Par souci de simplicité, des mots au féminin ont parfois été utilisés dans ce document pour désigner les personnes de tous les genres.